

Cote G50 aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de demande de dispense de consanguinité au 4^e degré entre Jean Baptiste GUYON et Marie Thérèse MALFROY, dressé le 18 janvier 1763 par le vicaire PERRIER de Morez.

Images DSC04369 à DSC04374 de Roger Bailly Salins

Résumé

- Suppliant : Jean Baptiste GUYON, âgé de 26 ans, de Bellefontaine de la paroisse de Morbier
- Suppliante : Marie Thérèse MALFROY, âgée de 25 ans, de l'annexe de Morez de la paroisse de Longchaumois du diocèse de Saint-Claude
- Témoins : Claude Alexis GUYON, laboureur de Bellefontaine, paroisse de Morbier y demeurant, âgé d'environ 64 ans, oncle paternel du suppliant. A signé
- Nicolas MALFROY de l'annexe de Morez y demeurant, âgé d'environ 42 ans, parent avec la suppliante au second degré de consanguinité. A signé.
- Alexis Eugène REVERCHON, maître serrurier de l'annexe de Morez y demeurant, âgé d'environ 55 ans, ni parent, ni allié, ni serviteur, ni domestique des suppliants. A signé *A.Reverchon* les A et R joint.
- Louis Reverchon, maître cordonnier de l'annexe de Morez y demeurant, âgé d'environ 40 ans, ni parent, ni allié, ni serviteur, ni domestique des suppliants. A signé *loüis Reverchons*.

Arbre généalogique

Souche		
Antoine GUYON		
Simon GUYON	1 ^{er} Degré	Pierre GUYON
Claude GUYON	2 ^e Degré	Denise GUYON
Claude GUYON	3 ^e Degré	Françoise JOBÉ
Jean Baptiste GUYON Suppliant.	4 ^e Degré	Marie Thérèse MALFROY Suppliante